

# COMMUNE DE WEITBRUCH

## PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du 20 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt février à 20h00 le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le 14 février 2020 s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du maire Fernand HELMER

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>23</b>
--	-----------

<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>17</b>
-------------------------------------	-----------

Monsieur le Maire, Fernand HELMER

Mesdames et Messieurs les Adjointes au Maire : Micheline BLANCK, Damien HENRION, Brigitte STEINMETZ, Jean-Claude KREBS

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :

Jean-Marie KALLENBACH, Germain WOLFF, Brigitte RIEHL, Angèle GELDREICH, Bruno DEBUS, Véronique KOST, Jean-Marc PFRIMMER, Jean-Marc SUSS, Christa METZ, Esther MERINO, Eddy FAULLIMMEL, Valérie BECKER

<b>Absents excusés avec pouvoir</b>	<b>5</b>
-------------------------------------	----------

M. Jean-Claude GOTTRI donne pouvoir à Brigitte STEINMETZ

M. François DISS donne pouvoir à Bruno DEBUS

Mme Audrey GASSET donne pouvoir à Eddy FAULLIMMEL

M. Albert JUNG donne pouvoir à Jean-Claude KREBS

Mme Laure BIENFAIT donne pouvoir à Germain WOLFF

<b>Absente</b>	<b>1</b>
----------------	----------

Sandrine LUX

**Quorum** : calcul du quorum :  $22 : 2 + 1 = 12$ .

Avec 17 membres présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Marie-Thérèse WEISBECKER, directrice générale des services.

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et demande de rajouter deux points à l'ordre du jour :

4 CCBZ – Micro Zone d'Activité (MZA) – cession des terrains.

16. Point lecture - rapport d'activité 2019

Le conseil municipal approuve l'ajout des deux points cités ci-dessus.

Le maire entame l'ordre du jour.

### **Ordre du jour :**

1. **Adoption du procès-verbal des deux dernières séances**
2. **Communications du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal**
3. **Intercommunalité - point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn (CCBZ) et autres instances**
4. **CCBZ – Micro Zone d'Activité (MZA)– cession des terrains**
5. **Finances communales – approbation du compte de gestion 2019 du Comptable Public**
6. **Finances communales – adoption du compte administratif 2019**
7. **Finances communales – affectation du résultat de 2019**
8. **Finances communales – vote des taux des taxes locales**
9. **Finances communales – vote du budget primitif 2020**
10. **Finances communales – souscription d'un emprunt pour le multi-accueil « Les Petites Abeilles »**
11. **Finances communales – souscription d'un emprunt pour le périscolaire « La Ruche »**
12. **Finances communales – souscription d'un prêt relais pour la TVA**
13. **Finances communales – renouvellement de la ligne de trésorerie**
14. **Finances communales – demande de subvention à la commune**
15. **Chasse 2015 – 2024 – cession de bail des lots 1 et 2**
16. **Point lecture – rapport d'activité 2019**
17. **Fonction publique – remplacement - autorisation d'engagement d'agents contractuels**
18. **Informations diverses**

---

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente**

---

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020 vous a été transmis le 6 février 2020.

Des observations peuvent être formulées par écrit avant la séance ou oralement lors de cette dernière.

Aucune observation écrite ou orale n'étant formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la dernière séance puis procède à la signature.

---

### **2. Communications du maire et compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal**

---

#### **2/1. Communications du maire :**

Le maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

- ❖ **Municipalité**  
4 et 11 février
- ❖ **Réunion des commissions communales / comité de pilotage**
  - Commission urbanisme : 4 et 18 février
  - Commission des finances : 11 février
- ❖ **Divers :**
  - 1<sup>ER</sup> février : Inauguration de notre Nouvelle Maison de l'Enfance qui a eu un grand succès auprès des visiteurs et des élus des environs
  - 4 février : réunion à Weitbruch avec la gendarmerie de Haguenau
  - 6 février : visite de la NME organisée par ENVIRONBAT pour une vingtaine de professionnels
  - 8 février : inauguration de la maison du Patrimoine à Hoerdt
  - 12 février : réunion du conseil de fabrique de la paroisse catholique à Weitbruch
- ❖ **Installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND)**  
Réunion mensuelle : 11 février

## 2/2. Délégations du conseil municipal au maire - Article L2122-22 du CGCT

### Alinéa 4 : Marchés publics :

#### Nouvelles Installations Footballistiques – Espace Strieth – attribution des marchés

<b>N° lot</b>	<b>Corps d'état</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Adresse</b>	<b>Montant marché (€HT)</b>	<b>Montant marché (€TTC)</b>
01	Terrassement. - voiries - espaces verts - assainissement - terrains football. - équipements. sportifs	TRABET	35, rue des Aviateurs 67500 HAGUENAU	1 233 443,61	1 480 132,33
02	Clôtures - portails	TENN-GLASZ	46, route d'Obernai 67130 RUSS	38 725,00	46 470,00
03	Eclairage sportif	S2EI	5, rue du Dépôt 67207 NIEDERHAUSBERGEN	80 588,87	96 706,64
04	Gros-œuvre	LEON	12, Parc d'Activité du Bosquet 67480 AUENHEIM	520 737,11	624 884,53
05	Charpente métallique	HUSS	4, route de Walbourg 67360 DURRENBACH	44 595,04	53 514,05
06	Ossature bois	MOOG	10, rue Ampère 67720 HOERDT	42 885,87	51 463,04
07	Étanchéité - résine	ADAM TOITURES	2, rue de l'Artisanat 67640 FEGERSEIM	168 372,86	202 047,43

08	Menuiserie extérieure aluminium	MEDER	rue du Ried, 67590 SCHWEIGHOUSE / MODER	70 000,00	84 000,00
09	Serrurerie	MEDER	rue du Ried, 67590 SCHWEIGHOUSE / MODER	156 986,00	188 383,20
10	Ascenseur	EST ASCENSEURS	19, rue Flora Tristan, Parc des Forges 67200 STRASBOURG	19 824,00	23 788,80
11	Plâtrerie - isolation - faux-plafonds	GEISTEL	3, rue des Pionniers 67120 DUTTLENHEIM	68 000,00	81 600,00
12	Menuiserie intérieure bois	ANDRES	23, rue Oberend 67500 WEITBRUCH	59 288,40	71 146,08
13	Chape - carrelage	DIPOL	1, rue de la Batterie 67118 GEISPOLSHHEIM	49 533,55	59 440,26
14	Sols souples	ESPACE DECOR	2, rue Paul Rohmer 67200 STRASBOURG	10 943,26	13 131,91
15	Peinture	DECOPEINT	2, rue Mathis 67840 KILSTETT	47 053,37	56 464,04
16	Echafaudages	FREGONESE	6, rue Desaix 67450 MUNDOLSHEIM	8 502,39	10 202,87
17	Chauffage - ventilation	SPEYSER	1, rue de l'Industrie, ZA le Ried 67150 GERSTHEIM	189 948,00	227 937,60
18	Sanitaire	SPEYSER	1, rue de l'Industrie, ZA le Ried 67150 GERSTHEIM	117 468,00	140 961,60
19	Electricité	S2EI	5, rue du Dépôt 67207 NIEDERHAUSBERGEN	89 043,85	106 852,62
				<b>3 015 939,18</b>	<b>3 619 127,02</b>

**Alinéa 8 : Concessions dans les cimetières : néant**

**Alinéa 15 : Droit de préemption urbain**

Date de réception	Propriétaire	Adresse et nature du bien n° LOT	section	parcelle	Nbre d'ares	Acquéreur	Renonciation au Droit de Préemption Urbain	Date d'envoi
28/01/2020	M. Mme Cédric SCHNEIDER 5 rue des Mûres 67500 WEITBRUCH	Maison et terrain	10	149/34	5.16	M. Mme Fabrice HEITZ 23 rue Principale 67240 KURTZENHOUSE	OUI	04/02/2020
10/02/2020	M. Marc KURZ 27 rue des Groseilles 67500 WEITBRUCH	Appartement 27 rue des Groseilles	48	422/4	21.59	M. Franck SCHWOERER Mme Sabrina ABID 15 rue du Petit Marais 67200 STRASBOURG	OUI	10/02/2020
13/02/2020	M. Mme Frédéric SIMON 11 rue des Mûres 67500 WEITBRUCH	Maison et terrain 11 rue des Mûres	10	146/34	5.83	M. Mme Thibaut DELYS 19 rue du Collège 67850 HERRLISHEIM	OUI	18/02/2020

### 3. Intercommunalité - point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ) et autres instances

#### ❖ Communauté de Communes de la Basse-Zorn :

Le maire précise que lors de la dernière réunion du conseil communautaire le 20 janvier, il a été décidé de créer la zone d'activité à Weitbruch.

- Commission des finances : 19 février
- Divers :  
3 et 17 février : GEMAPI – Bachgraben : réunion avec les communes de Gries, Weitbruch et le SDEA

Damien HENRION précise que les travaux de la rue de la Chaux débuteront mi-mars

### 4. CCBZ – Micro Zone d'Activité (MZA) – cession des terrains

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la demande de la commune à la CCBZ pour la création d'une MZA,  
Vu la délibération de la CCBZ du 20 janvier 2020 décidant la création de la MZA,  
Vu que Le PLU de la commune est opposable depuis le 21 janvier 2020,

DECIDE à l'unanimité :

- DE CEDER les parcelles au prix de 610 € /l'are,
- DE CEDER les parcelles suivantes à la CCBZ pour la création de la micro zone d'activités

SECTION	PARCELLES	SURFACES	PROPRIETAIRES	PRIX
47	59	4.60 ares	Commune de WEITBRUCH	2806.00 €
47	60	9.40 ares	Commune de WEITBRUCH	5734.00 €
47	61	9.58 ares	Commune de WEITBRUCH	5843.80 €
47	62	9.66 ares	Commune de WEITBRUCH	5892.60 €
47	63	9.69 ares	Commune de WEITBRUCH	5910.90 €
47	64	9.43 ares	Commune de WEITBRUCH	5752.30 €
47	66	11.21 ares	Commune de WEITBRUCH	6838.10 €
47	67	11.83 ares	Commune de WEITBRUCH	7216.30 €
47	68	8.86 ares	Commune de WEITBRUCH	5404.60 €
47	69	8.91 ares	Commune de WEITBRUCH	5435.10 €
47	70	8.94 ares	Commune de WEITBRUCH	5453.40 €
47	71	8.95 ares	Commune de WEITBRUCH	5459.50 €
47	72	9.11 ares	Commune de WEITBRUCH	5557.10 €
47	73	9.03 ares	Commune de WEITBRUCH	5508.30 €
47	74	10.20 ares	Commune de WEITBRUCH	6222.00 €
47	75	9.48 ares	Commune de WEITBRUCH	5782.80 €
47	76	9.57 ares	Commune de WEITBRUCH	5837.70 €
Total		<b>158,45 ares</b>		<b>96.654,50 €</b>

- **D'AUTORISER** le maire à signer les actes administratifs et tous les documents correspondants.

## 5. Finances communales - approbation du compte de gestion 2019 du Comptable Public

Le maire donne la parole à Brigitte STEINMETZ, adjointe au maire, présidente déléguée de la commission des *Finances* qui présente les résultats pour l'exercice 2019 transmis par la trésorerie :

Excédent de Fonctionnement	: 298 243,92 €
Déficit d'investissement	: 535 343,36 €
Résultat global	Déficit : 237 099,44 €

Le compte de gestion coïncide en tous points avec le compte administratif de la commune.

**Le conseil municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1312-12 et L 2121-31,

**Vu** le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019 du receveur municipal,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

**DECIDE** à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2019 établi par le Comptable Public de la commune.

## 6. Finances communales - adoption du compte administratif 2019

Le maire donne la parole à Madame STEINMETZ qui présente les chiffres du compte administratif 2019.

Après cet exposé, le maire donne la présidence à Micheline BLANCK, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire avant de quitter la salle.

Madame BLANCK demande s'il y a des questions complémentaires et comme il n'y en a pas, soumet au vote le compte administratif 2019.

**Le conseil municipal,**

**Vu** la réunion de la commission des finances du 11 février 2020,

**Vu** l'exposé de ce jour,

**DECIDE** à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2019 du budget général comme suit

BUDGET PRINCIPAL 2019 (chiffre en euros)					
	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté 2018 Affectation résultat	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	1.789.534,81	1.491.290,89	298.243,92	0	<b>298.243,92</b>

Section d'investissement	2.562.846,24	2.738.565,50	-175.719,26	-677.915,48 +318.291,38	<b>-535.343,36</b>
<b>Budget total</b>	<b>4.352.381,05</b>	<b>4.229.856,39</b>	<b>122.524,66</b>	<b>-359.624,10</b>	<b>-237.099,44</b>

---

## 7. Finances communales – affectation du résultat de 2019

---

Le maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

Il expose qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement.

### **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le déficit d'investissement de 535.343,36 € constaté au compte administratif 2019 approuvé au point précédent,

### **DECIDE** à l'unanimité

- D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement de 298 243,92 € au compte 1068 « *excédent de fonctionnement capitalisé* » pour couvrir partiellement le déficit d'investissement
- DE PRECISER que le déficit d'investissement sera comptabilisé au compte 001 : 535.343,36 €

---

## 8. Finances communales – vote des taux des taxes locales

---

### **Le conseil municipal,**

Vu la loi de finance initiale 2020,

Vu la situation financière de la commune,

Vu le débat d'orientation budgétaire,

### **DECIDE** à l'unanimité de ne pas augmenter les taux en 2020.

Les taux pour 2020 sont ainsi :

- Taxe d'habitation (incluse la part départementale)	15,84 %
- Taxe foncière bâti	8,35 %
- Taxe foncière non bâti	40,60 %
- CFE	18,14 %

---

## 9. Finances communales – vote du budget primitif 2020

---

Le maire donne la parole à Brigitte STEINMETZ qui présente le projet du budget primitif 2020.

### **Le conseil municipal, après délibération**

Vu le débat d'orientation budgétaire,

Vu les programmes d'investissement proposés,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 février 2020,

**DECIDE** à l'unanimité

**De voter le budget primitif 2020** comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes : 1 833.250,00 €
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes : 3.998.343,36 €

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Les règles de subventionnement aux associations sont reconduites à l'identique du budget précédent.

**Avant d'aborder les points relatifs aux emprunts, Véronique KOST, membre du conseil d'administration du Crédit Mutuel quitte la salle.**

---

## **10. Finances communales – souscription d'un emprunt pour le multi-accueil « Les Petites Abeilles »**

---

Le maire donne la parole à Brigitte STEINMETZ qui expose :

Le plan de financement du multi accueil étant définitif à ce jour, il est proposé de consolider la dette par un emprunt ;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le plan de financement définitif du Multi-accueil Les Petites Abeilles,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 février 2020,  
Vu les quatre offres sollicitées,

**DECIDE** à l'unanimité.

- **DE SOUSCRIRE** un contrat de prêt pour le financement du Multi-accueil selon l'offre de la Caisse de Dépôt et de consignation, composée d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 464.000 € aux conditions suivantes :

Ligne de Prêt 1

Ligne du prêt PSPL Edu Prêt sur ressource BEI

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois  
Montant 464.000 €

Durée d'amortissement 25 ans  
Taux d'intérêt annuel fixe 0,78 %

Amortissement prioritaire (échéances constantes)

Typologie Gissler 1A

Commission d'instruction 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

Commission d'engagement néant

Périodicité des échéances trimestrielle

- **D'AUTORISER** le maire à signer le contrat de prêt et toutes les pièces correspondantes,
- **D'INSCRIRE** la dépense aux Budgets concernés.

---

## **11. Finances communales – souscription d'un emprunt pour le périscolaire « La Ruche »**

---

Le maire donne la parole à Brigitte STEINMETZ qui expose :

Le plan de financement du périscolaire étant définitif à ce jour, il est proposé de consolider la dette par un emprunt ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le plan de financement définitif du périscolaire « La Ruche »,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 février 2020,  
Vu les quatre offres sollicitées,

**DECIDE** à l'unanimité.

- **DE SOUSCRIRE** un contrat de prêt pour le financement du Périscolaire selon l'offre de la Caisse de Dépôt et de consignation composée d'une Ligne de Prêt pour un montant de 585.000 € aux conditions suivantes :

Ligne de Prêt 1

Ligne du prêt PSPL Edu Prêt sur ressource BEI

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Montant 585.000 €

Durée d'amortissement 25 ans

Taux d'intérêt annuel fixe 0,78 %

Amortissement prioritaire (échéances constantes)

Typologie Gissler 1A

Commission d'instruction 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

Commission d'engagement néant

Périodicité des échéances trimestrielle

- **D'AUTORISER** le maire à signer le contrat de prêt et toutes les pièces correspondantes,
- **D'INSCRIRE** la dépense aux Budgets concernés.

---

## **12. Finances communales – souscription d'un prêt relais pour la TVA**

---

Le maire donne la parole à Brigitte STEINMETZ qui expose :

Les travaux de la Nouvelle Maison de l'Enfance ont été réceptionnés en décembre dernier.  
Le coût de l'opération s'élève à 2.561.820 € HT. Le montant de la TVA s'élève à environ 512.000 €. Il est proposé au conseil municipal de souscrire un crédit relais de 500.000 € en attendant le remboursement du FCTVA.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu que le versement du FCTVA pour la Nouvelle Maison de l'Enfance interviendra d'ici deux ans,  
Vu le montant conséquent de la TVA,  
Vu les engagements pris par ailleurs,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 février 2020,  
Vu les trois offres sollicitées auprès des établissements bancaires,

**DECIDE** à l'unanimité.

**1 DE SOUSCRIRE un crédit relais selon l'offre de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :**

Montant	500.000 €
Durée	2 ans
Taux fixe	0,30 %
Frais de dossier	500 €
Commission d'engagement	néant
Décompte des intérêts	trimestriel

- 2 D'AUTORISER** le maire à signer le contrat de prêt et toutes les pièces correspondantes,
- 3 D'INSCRIRE** la dépense correspondante au BP 2020,2021 et 2022.

---

**13. Finances communales – renouvellement de la ligne de trésorerie**

---

Le maire donne la parole à Brigitte STEINMETZ qui expose :

La ligne de trésorerie actuellement en cours est de 500.000 €. Elle arrive à échéance le 31 mars 2020.

Des offres ont été sollicitées auprès de trois établissements bancaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'expiration de la ligne de trésorerie en cours le 31 mars 2020,

Vu les opérations engagées et notamment les Nouvelles Installations Footballistiques - Espace Strieth,

Vu les trois offres sollicitées auprès des établissements bancaires,

**DECIDE** à l'unanimité.

**1 DE SOUSCRIRE** une ligne de trésorerie selon l'offre du Crédit agricole aux conditions suivantes :

Montant	500.000 €
Durée	1 an
Taux	Euribor 3 mois moyenné du mois
Marge	0,45 %
Frais de dossier	0,10 %
Commission d'engagement	0,10 %
Commission de non utilisation	néant
Décompte des intérêts	trimestriel

- 2 D'AUTORISER** le maire à signer le contrat et toutes les pièces correspondantes,
- 3 D'INSCRIRE** la dépense au BP 2020 et 2021.

**Madame KOST Véronique** revient dans la salle

---

**14. Finances communales – demande de subvention à la commune**

---

Le maire expose,

Madame DIETZ, directrice de l'école élémentaire, a sollicité par courrier du 20 janvier 2020 la participation de 7 € de la commune aux classes de découverte organisées en 2020 :

- Les classes de Mesdames Weber et Kandel soit 47 élèves partent à la Hoube du 2 au 6 janvier 2020 (47 x 7€ x 5j = 1.645 €)
- La classe de Mme Dietz soit 26 élèves part à Paris du 16 au 19 juin 2020 (26 x 7 e x 4j = 728 €)

Par ailleurs, Madame DIETZ sollicite comme pour les années précédentes, la prise en charge des frais de transport pour les autres classes qui partent en classe voile, escalade et poney.

Après délibération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL** décide à l'unanimité

- D'attribuer une subvention de 7 €/élève/par jour à l'occasion des classes de découvertes
- De prendre en charge les frais de transport pour les classes découvertes sans hébergement,

---

## **15. Chasse 2015 – 2024 – cession de bail des lots 1 et 2**

---

Le maire expose,

Selon l'article 21 du cahier de charge, un locataire de chasse peut céder son bail.  
L'association de chasse Im Bruch Lohgraben, titulaire des lots de chasse 1 et 2 cède ses baux de chasse à l'association de chasse de Geudertheim-Weitbruch ACGW dont le siège est 10 rue Nicolas Poussin à MITTELHAUSBERGEN 67206.

Après délibération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la demande du locataire de chasse, l'Association Im Bruch Lohgraben, des lots 1 et 2,  
Vu l'article 21 du cahier de charge,  
Vu les documents transmis par l'association de chasse Geudertheim-Weitbruch concernant sa création, ses statuts, son enregistrement au tribunal, la qualité de ses membres, l'acceptation de cession des lots 1 et 2 de l'association Im Bruch Lohgraben,

**DECIDE** à l'unanimité

- D'agréer l'association de chasse Geudertheim-Weitbruch, qui sera de ce fait le locataire de chasse des lots 1 et 2 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020
- De préciser qu'un avenant à la convention sera établi.

---

## **16. Point lecture – rapport d'activité 2019**

---

Le maire donne la parole Micheline BLANCK qui présente le rapport d'activité 2019.

En résumé :

Nombre de bénévoles :	11 (6 avec formation et 5 sans formation)
Montant des dépenses	1290 € pour acquisition de livres (832 € /adulte et 458 €/enfant)
Nombre de livres achetés :	140 (87/adulte et 53 /enfant)
Nombre de prêts :	4 083 (955/adulte et 3.128 /enfant)
Nombre de lecteurs inscrits :	299
Nombre de lecteurs actifs :	177
Cotisations encaissées :	231 €

### Nombre d'animations :

Février :	soirée : dictée de Pivot
Mars :	participation à la journée Jeux de l'AGF
Avril :	2 séances de bricolage pour Pâques
Mai :	le miel et les abeilles avec Freddy RIEHL 2 séances de bricolage pour la fête des mères
Juin :	soirée œnologie avec Philippe SCHLICK
Septembre :	participation au forum des associations
Octobre :	festival initié par VOOLP et financé par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin : spectacle de Monia Lyorit, conteuse professionnelle, au Millenium
Décembre :	2 séances de bricolage

Par ailleurs, les bénévoles vont à la rencontre des écoles et des structures de la petite enfance tout au long de l'année :

- Les élèves du CE2 – CM1 ont été accueillis au point lecture
- Des rencontres tapis et Kamishibai sont organisés à la MAM et au multi-accueil
- 12 Interventions ont été organisées à l'école maternelle

Micheline BLANCK remercie chaleureusement cette équipe dynamique et impliquée.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2019 et tient également à remercier et féliciter tous les bénévoles.

---

## **17. Fonction publique – remplacement - autorisation d'engagement d'agents contractuels**

---

Le maire propose de prendre une délibération générale permettant de recruter un agent contractuel en cas d'absence d'un agent titulaire ou contractuel.

Après délibération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL** décide à l'unanimité

- D'AUTORISER le maire à engager un agent contractuel à temps complet ou à temps non complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats établis sur le fondement du premier alinéa sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de l'agent.

La durée hebdomadaire de service est fixée à la durée hebdomadaire de service du titulaire remplacé.

La rémunération se fera sur la base du grade correspondant au grade du fonctionnaire ou de l'agent contractuel indisponible.

L'acte d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

- DE PRECISER que Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

---

## 18. Informations et questions diverses

---

Dates à retenir :

DIVERS	Séances du Conseil Municipal en 2020
<b>22 février : plantation citoyenne de 700 chênes en forêt communale</b> <b>25 février : NI Foot - réunion de chantier</b> <b>26 février : NME réunion - garantie de parfait achèvement</b> <b>2 mars : réunion avec les locataires de chasse</b> <b>7 mars : nettoyage de printemps</b> <b>Dimanches 15 et 22 mars : Elections municipales</b>	

Le maire donne la parole à :

### Brigitte STEINMETZ

« A l'occasion de cette dernière séance du conseil municipal, je souhaite adresser mes remerciements à toutes et à tous et plus spécialement aux collègues de la commission des *Finances* et de la commission *Communication pour leur* implication et belle collaboration tout au long de ce mandat et ceci toujours dans un esprit d'intérêt général. Je tiens aussi à remercier les agents administratifs et techniques pour la bonne collaboration et leur disponibilité, de même que Marie-Thérèse Weisbecker, DGS pour la très bonne gestion des dossiers de la commune et la très bonne collaboration. Quant à toi Fernand, je crois que tu peux être fier, nous pouvons tous être fiers, des projets portés ensemble durant ces deux mandats. Merci à toi Fernand pour la bonne entente, ton écoute et ta bonne humeur !

Je te souhaite une belle et longue retraite. »

### Le maire, Fernand HELMER

« Merci Brigitte et merci à vous tous pour ce travail d'équipe, je suis effectivement fier de ce que nous avons réalisé ensemble.

Merci aussi à Madame WEISBECKER pour son excellent travail »

### Damien HENRION

« Je remercie tous les membres de la commission *Travaux* et les élus qui ont participé aux travaux bénévoles pour repeindre une salle de classe ou des lampadaires par exemple. »

### Bruno DEBUS

« Je remercie « notre cuisinier » Jean-Marie Kallenbach et j'en profite pour lui demander s'il veut bien nous dépanner à l'avenir ? » Ce dernier acquiesce « volontiers ».

**Jean-Claude KREBS**

« Je me joins à tous les remerciements exprimés.

C'est notre dernière séance du conseil municipal mais le mandat n'est pas terminé, nous avons encore deux actions à mener :

- Samedi 22 février : la journée citoyenne pour la plantation de 700 chênes
- Samedi 7 mars : le nettoyage de printemps,

Je compte sur votre présence pour être sur le terrain mais aussi pour assurer le service. »

**Micheline BLANCK**

« Je m'associe à tous les remerciements énoncés, ce furent des années très enrichissantes et pour terminer je vous invite à participer le 8 mars à l'après-midi « *Jouons en famille* » au Millenium organisée par l'AGF de Weitbruch ».

Le maire clôt la séance à 21h30.

Délibération publiée et transmise à la Sous-Préfecture le 24 février 2020.

Le Maire,



Fernand HELMER